



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 01.11.2021, **Publication répétée:** 28.10.2021, 29.10.2021

Numéro de publication: BH00-0000004300

Entité de publication

Handelsregisteramt des Kantons Bern, Poststrasse 25, 3072 Ostermundigen

Sommation des autres personnes concernées, Handelsregisteramt des Kantons Bern

3. Publication

Organisation concernée:

Handelsregisteramt des Kantons Bern
CHE-113.822.785
Poststrasse 25
3072 Ostermundigen

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'exerce plus d'activités et n'a plus d'actifs réalisables. L'entité juridique a été sommée sans résultat de faire valoir un intérêt au maintien de l'inscription auprès de l'office du registre du commerce (art. 934, al. 2, 1re phrase, CO). Les autres personnes concernées sont donc sommées, en vertu de l'art. 934, al. 2, 2e phrase, CO) de faire valoir auprès de l'office du registre du commerce, dans le délai indiqué, leur intérêt fondé au maintien de l'inscription de l'entité juridique. Si, dans le délai imparti, personne ne fait valoir d'intérêt au maintien de l'inscription, la radiation de l'entité juridique est ordonnée par l'office du registre du commerce (art. 934, al. 2, 3e phrase, CO). Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal afin que celui-ci tranche (art. 934, al. 3, CO).

Délai : 30 jours

Point de contact:

Registre du commerce du Canton de Berne
Poststrasse 25,
3072 Ostermundigen

Remarques:

La sommation concerne les entités juridiques suivantes:

- Mmes Lucienne Stebler et Suzanne Guyot, à Reconvilier (CHE-115.104.614)

- Bühler Max & Marcel, à Cortébert (,CHE-101.504.634)
- Lobsiger & Co, à Saint-Imier (CHE-100.646.042)
- Vuilleumier Diffusion et Cie, à Renan (BE) (CHE-106.362.040)